

ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 AOUT

INFORMATIONS

L'ESCADRE FRANÇAISE A GÈNES

Le ministre des affaires étrangères a été officiellement informé par l'ambassadeur d'Italie à Paris du voyage prochain du roi Humbert à l'Exposition de Gènes.

M. Resmann a, en même temps, fait savoir à M. Ribot que le roi d'Italie serait heureux de recevoir à cette occasion la visite de nos vaisseaux de guerre.

De plus, le gouvernement de la République a été renseigné sur la date exacte de l'arrivée à Gènes du souverain qui est définitivement fixée au 8 septembre.

En conséquence, le gouvernement a décidé que tout ou partie de notre escadre de la Méditerranée effectuera ce voyage; rien de très précis n'est encore fixé à cet égard; mais, selon toute probabilité, la première division de cette force navale, placée sous les ordres du vice-amiral Rieunier, commandant en chef, et composée de trois cuirassés de premier rang et d'un grand croiseur, ira rendre au roi Humbert la politesse qu'il a faite il y a deux ans à M. Carnot par l'intermédiaire d'une division de sa flotte.

Une dépêche de Gènes annonce que la réception de l'amiral commandant l'escadre française aura un caractère très imposant et une importance extraordinaire.

Trois voitures de gala seront envoyées de Rome à Gènes.

L'amiral Rieunier sera reçu au palais royal. Il aura, à cause de son grade, la prééminence sur tous les envoyés et commandants étrangers.

La municipalité de Gènes donnera un banquet en l'honneur de l'amiral français et

des autres commandants des escadres étrangères.

Il ne faut pas croire pour cela à la sincérité de ces démonstrations.

DÉPLACEMENTS PRÉSIDENTIELS

On annonce pour le mois prochain un double voyage du Président de la République, qui se rendra le 3 septembre à Chambéry pour l'inauguration du monument commémoratif de la réunion de la Savoie à la France, et qui, le 16 septembre, assistera dans la Vienne, à six kilomètres de Montmorillon, à la revue clôturant les manœuvres des 9^e et 12^e corps.

À Chambéry il y aura, le 4 septembre, une revue des troupes, passée en présence de M. Carnot par le général Béranger, commandant la 28^e division d'infanterie.

Le même jour, après l'inauguration du monument, un dîner de 500 couverts, présidé par M. Carnot, sera donné au théâtre.

Le 5 septembre, le Président visitera les principaux établissements hospitaliers de Chambéry, puis rentrera directement le soir même à Fontainebleau.

Il a été question d'un voyage présidentiel en Algérie; ce déplacement n'aura lieu que pendant les vacances de Pâques de l'an prochain.

DOYENS DE LA POLITIQUE

M. Roy de Loulay père, conseiller général depuis 1848, a des chances, réélu qu'il est pour six ans, de célébrer ses noces d'or de conseiller général.

Trois sénateurs, MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Jules Simon et Buffet, ont fait partie de l'Assemblée constituante de 1848, mais l'Empire interrompit leur vie politique. M. Eschassériaux, élu député en 1849, n'a pas cessé de l'être depuis, voilà 43 ans.

Les sénateurs et députés qui déjà en 1870

étaient membres du Corps législatif deviennent rares. Voici leurs noms :

MM. Germain (Ain), Malézieux, Magnin, Ordinaire, Fouquet, Jules Simon, Tassin, Cochery père, Eugène Berger (Maine-et-Loire), Des Rotours, Dugué de la Fauconnerie, Gévelot, baron de Mackau, Chesnelong, Labat, Eschassériaux, Jules Ferry, Horace de Choiseul, Barthélemy Saint-Hilaire, baron Reille, Prax-Paris, de Soubeyran et Buffet.

Quelques-uns, comme M. le baron Reille, n'ont pas cessé de faire partie du Parlement; d'autres ont eu des interruptions.

LA CAMPAGNE CONTRE M. CARNOT

La campagne contre la réélection du Président de la République s'apaise, on l'a remarqué.

Ce résultat est dû, nous pouvons l'affirmer, à l'intervention de deux ministres dont les conseils ont fait comprendre au principal auteur de cette intrigue qu'il avait commencé trop tôt à laisser deviner ses visées ambitieuses.

MANDAT D'ARRÊT CONTRE UN DÉPUTÉ

Un de nos confrères annonce qu'un mandat d'arrêt vient d'être décerné par le parquet de la Seine contre M. Boudeau, député de Courbevoie, qui était associé, paraît-il, avec le changeur Vergnaud, dont on a signalé la fuite.

RÉFORME DU JURY

M. Leydet, député d'Aix, déposera, à la rentrée des Chambres, un projet de loi tendant à prendre le jury de la Cour d'assises, dans chaque département, sur la liste de tous les électeurs de quarante à soixante ans.

Un vieux soulard, un voyou quelconque pourrait faire partie du jury parce qu'il est électeur ! Quelle riche idée !

LE RÉCIT DE M^{me} SÉVERINE

La *Voce della Verità* du mardi 9 août publie, sur le récit de M^{me} Séverine, paru dans le *Figaro*, la note que voici :

« Ce n'est pas sans raison que nous avons fait les plus amples et formelles réserves en reproduisant, d'après le *Figaro*, les particularités d'une audience qu'a eue du Saint-Père *Madame Séverine* et qu'elle a racontées.

» En effet, nous étant procuré là-dessus des informations précises, nous avons pu affirmer, entre autres choses, que dans cette partie de l'entretien dont la presse libérale a fait tant de tapage ces jours-ci, la dame écrivain a voulu orner et colorer son vivant récit de phrases poétiques qui sont loin de correspondre à la vérité.

» En parlant des conditions actuelles de la France, le Saint-Père a voulu faire allusion, non à des émeutes de plumes, mais à ces paroles de son Encyclique du 16 février où il repoussait l'imputation calomnieuse d'après laquelle le Saint-Siège avait en France, « comme secret mobile, bien moins la sauvegarde des intérêts religieux, que l'ambition de ménager à l'Église une domination politique sur l'État. »

» Par ces paroles, le Saint-Père voulait mieux faire comprendre encore que l'Église de France ne vise pas à supplanter l'État, pour y substituer, d'après un préjugé ridicule et vulgaire, le soi-disant *gouvernement des curés*; mais qu'elle s'applique seulement à étendre librement son influence bienfaisante et moralisatrice. »

L'état du cardinal Lavignerie s'est sensiblement aggravé.

M^r Gouthé-Soulard, archevêque d'Aix, est atteint d'une fluxion de poitrine.

Son état est grave, quoique non désespéré.

22 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

XVII

La situation était sans issue. Le seul dénouement possible était le mariage de Rosemonde avec Frédéric. Les deux jeunes gens, prévoyant cet horrible malheur qui les menaçait, n'osaient regarder en face l'avenir.

Ils en étaient là, lorsqu'un événement inattendu se produisit.

M^{me} de Saint-Andret et son fils avaient l'habitude de faire une promenade dans la forêt, chaque soir, à la nuit tombante. Les chemins étaient presque toujours déserts à cette heure, ils pouvaient respirer avec délices l'air pur de la montagne.

Par une belle soirée du commencement de juillet, ils marchaient lentement, sous le couvert des chênes. Un grand silence régnait autour d'eux. Le crépuscule se faisait de plus en plus obscur; tout dormait déjà dans les bois;

seule, la cloche d'un village tintait au loin, résonnant nettement au milieu du calme de toute la nature.

Tout à coup, Maurice s'arrêta, prêtant l'oreille avec attention.

Devant eux, à quelques pas, le sentier faisait brusquement un coude, et il sembla au jeune homme entendre un bruit de voix dans la partie du chemin qui leur était cachée par le tournant.

Il s'élança aussitôt dans le fourré, entraînant la comtesse. Tous deux se blottirent sous un buisson, masqués par les branches et protégés par l'obscurité grandissante. De leur place, ils ne pouvaient voir le sentier qu'ils venaient de quitter, mais ils percevaient distinctement le bruit de plusieurs voix, sans bien comprendre ce qu'elles disaient.

Maurice n'eut pas de peine à reconnaître celle de Rosemonde. À la réponse bourrue qui lui fut faite, il devina bientôt aussi le collectionneur. Mais soudain, il tressaillit. Un troisième personnage se mêlait à la conversation, et le timbre de son organe, aussi bien que son accent, éveilla dans l'esprit du comte mille souvenirs confus. Où donc avait-il entendu cette voix? Assurément, elle lui était connue;

il lui semblait même qu'elle lui avait été familière. Mais il s'interrogeait vainement pour nommer le personnage qu'elle lui rappelait.

Il prêta l'oreille avec plus d'attention, et, brusquement, un trait de lumière traversa sa mémoire : Frédéric !... Mais non, ce n'était pas possible : Frédéric était mort, bien mort ! Il ne le savait que trop, lui qu'on avait accusé d'être son assassin.

Il songea.

Les promeneurs s'étaient éloignés depuis un instant déjà, mais il demeurait immobile, comme cloué au sol, ne pensant pas à sortir de sa cachette. Sa mère se releva la première.

— Ils sont partis, dit-elle.

Elle n'avait rien remarqué, n'ayant pas l'ouïe aussi fine que son fils.

Il la suivit distraitemment, ne voulant pas lui faire part des idées qui se heurtaient dans son cerveau. À quoi bon la troubler? Il se traitait lui-même d'insensé. Ne peut-il se faire que deux personnes aient la même voix? Oui, mais cet accent torrain auquel il était impossible de se méprendre et qu'il reconnaissait si bien ! Oh ! s'il avait pu voir cet homme ? Mais il avait craint d'être entendu, de faire craquer les

branches en se redressant; et puis, l'obscurité l'enveloppait.

Toute la nuit, il fut en proie à une sorte de fièvre. Il se rappelait dans quelles circonstances mystérieuses ce crime avait été commis. Jamais on n'avait trouvé le véritable assassin, et quant à la victime, elle avait été si horriblement défigurée...

Mais non, non, c'était impossible ! Il rêvait, il était fou ! Si Frédéric Vatin n'était pas mort, pourquoi se serait-il enfui ?

XVIII

Quand il vit poindre les premières lueurs de l'aurore, il retrouva un peu de calme et se sentit comme délivré d'un cauchemar. Pourquoi donc ce mort était-il venu hanter son souvenir? N'avait-il pas encore assez souffert à cause de lui ?

Il ne parla pas à sa mère des émotions qui l'agitaient, mais lorsque Rosemonde vint faire sa visite habituelle, il ne put résister au désir de la questionner.

— Vous avez failli nous surprendre hier, dit-il.

— Comment cela ?

— Nous nous trouvions dans le sentier, ma

ARRESTATION ARBITRAIRE

Les journaux signalent une nouvelle arrestation arbitraire : une jeune femme a été arrêtée sur la dénonciation d'un individu qui croyait la reconnaître pour une femme galante lui ayant volé 4,300 francs dernièrement ; elle a été conduite au commissariat de police, puis relâchée sur ses protestations. Le mari furieux a déposé une plainte.

LA GUERRE AU DAHOMEY

Les premiers coups de canon ont été tirés au Dahomey, le drapeau est engagé.

Nous n'aurons pas à tirer grande gloire de l'échec certain qu'on infligera au roi massacreur du Dahomey ; la France cependant ne pouvait se laisser braver, elle devait infliger à Behanzin la correction qu'il mérite.

Si courte, il faut l'espérer, que doit être l'expédition, il y a des Français qui se battent autour du drapeau ; et c'est avec une bien légitime émotion que notre pensée les suit sur la terre lointaine.

AU VÉNÉZUELA

On n'a pas reçu confirmation officielle de l'emprisonnement du vice-consul de France à Carupano, par le gouvernement vénézuélien. Le *New-York Herald*, qui donne cette nouvelle, ajoute qu'un navire de guerre a été envoyé pour réclamer sa liberté. Nous ferons remarquer, à ce sujet, que nous avons actuellement un navire de guerre dans les eaux de Vénézuéla.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — On écrit de Strasbourg à la *Petite Presse* :

« Un ordre subit, qu'on dit émaner du grand état-major de Berlin, invite les conducteurs des travaux de la ligne stratégique Roeschwoog-Hagueneau à donner la plus grande impulsion à l'activité des chantiers.

Cet ordre a dû être singulièrement précis, car une véritable armée de terrasseurs s'agite sur la ligne en construction. De nombreux intermédiaires organisent l'embauchage de journaliers ; les Italiens, comme toujours, sont en majorité. Mais on ne se contente pas des ouvriers ordinaires, tout ce qui se présente est embauché, à telle enseigne que des paysans de la région que la ligne doit traverser font des journées au terrassement, abandonnant de côté là leurs occupations pour gagner quelque argent, car tout le monde est payé le soir de chaque journée, de sorte que les conducteurs architectes prennent le matin n'importe qui se présente, et le soir chacun peut s'en aller et ne plus revenir, emportant le fruit de son travail du jour.

» La ligne de Roeschwoog à Hagueneau, comme vous le savez, n'est qu'un trait d'union entre deux lignes stratégiques ; achevée, elle donnera à l'Allemagne militaire une grande artère de concentration de Karlsruhe à Metz. Roeschwoog est situé sur la ligne de Lauterbourg à Strasbourg, en face de Rastadt, tandis que Hagueneau se trouve sur la ligne de Strasbourg à Wissembourg ; il s'y débranche des lignes de Strasbourg à Thionville par Sarreguemines et de Hagueneau même à Saverne-Metz par Bouxwiller. »

Le tronçon de Roeschwoog-Hagueneau et celui de Selz-Reichshofen — qui est parallèle au premier, — compléteront le réseau ferré stratégique d'Alsace-Lorraine dans la Basse-Alsace et la Lorraine.

Le gouvernement allemand se propose, on le sait, de demander au Reichstag soixante millions de marks de nouveaux crédits pour le budget de la guerre.

La perspective des nouvelles charges que ces crédits vont imposer à la population de l'empire n'est pas faite pour augmenter l'enthousiasme des Allemands pour les armements à outrance.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* déclare que si cette dépense doit être la dernière, il faut s'y résigner, mais que si elle devait être suivie d'autres demandes semblables, « un règlement immédiat de la question européenne serait préférable. »

Quant à la *Freisinnige Zeitung*, elle déclare qu'une guerre ne coûterait pas aussi cher que cette paix armée. Après avoir établi le compte des dépenses faites depuis vingt ans pour l'entretien du budget de la guerre, elle conclut en disant qu'il n'est pas possible de continuer ce jeu pendant vingt ans encore : « Il faudra ou faire banqueroute ou se battre. »

L'une et l'autre perspective manque d'agrément.

NOUVELLES MILITAIRES

Quatre brigades de cavalerie vont changer de garnison, aussitôt après les grandes manœuvres. Ce sont les 1^{re} et 2^{es} brigades de dragons, et les 2^{es} et 3^{es} brigades de cuirassiers qui permuteront entre elles.

Les 8^{es} et 9^{es} régiments de dragons quitteront Meaux et Provins pour s'installer à Lunéville, avec leurs dépôts à Vitry-le-François ; ils céderont la place aux 7^{es} et 18^{es} régiments qui viendront de Lunéville à Meaux et à Provins. Les 25^{es} dragons et 7^{es} hussards se rendront à Angers et à Niort, et ce sont les 1^{er} et 2^{es} régiments de cuirassiers — les *gros frères*, comme les hussards les appelaient sur les champs de bataille de 1870 — que les Parisiens applaudiront à la prochaine revue de Longchamps.

Maurice tressaillit.

— Et ses traits ? interrogea-t-il.

— Assez réguliers, répondit Rosemonde en hésitant. D'ailleurs, je les ai peu étudiés ; ce que j'en puis dire, c'est qu'ils ont une expression sinistre et dure ; il a le teint basané et l'on aperçoit près de la tempe gauche une longue cicatrice toute blanche qui traverse le front.

Maurice ne put retenir une exclamation.

— Ah ! vous le connaissez donc ? s'écria la jeune fille.

— Je... je le crois, balbutia-t-il.

— Oh ! dites-moi, que savez-vous de lui ?

— Mais... je ne suis pas sûr que ce soit l'homme que j'ai connu... Si je pouvais acquiescer une certitude...

— Et si vous ne vous trompiez pas, insista-t-elle, si c'était l'homme que vous croyez...

— Eh bien... ah ! tout cela est si étrange !

— Vous savez quelque chose de terrible sur le compte de mon fiancé, je le pressens. Ah ! ne craignez pas de me le dire... Vous savez bien que je ne l'aime pas, que je ne l'aimerai jamais, ajouta-t-elle plus bas.

— C'est vrai, mais... je ne suis pas sûr... Vous dites qu'il a une cicatrice ?

Disons, à propos de la cavalerie, que le ministre de la guerre a l'intention d'organiser, au mois de novembre prochain, deux nouveaux régiments, un de dragons et un de chasseurs à cheval. Il est probable que ces deux régiments seront formés à Evreux et à Saint-Germain ; les deux régiments, 6^e dragons et 4^e chasseurs, qui tiennent garnison dans ces deux villes, seront envoyés sur la frontière de l'Est. Il ne reste plus qu'à s'entendre avec les municipalités de plusieurs villes de Lorraine qui ont fait au ministère de la guerre des offres avantageuses.

OBSÈQUES DU GÉNÉRAL DE LA JAILLE

Mercredi, à dix heures, ont eu lieu, à Nantes, les obsèques du général de La Jaille.

L'assistance était très nombreuse.

Le deuil était conduit par les frères du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par l'amiral Béhic, l'intendant militaire de Kervenoël, les généraux Leguern et de Verdière, ce dernier ancien aide de camp de Napoléon III.

Au cimetière, le général Faye, commandant en chef du 41^e corps, a prononcé une allocution retraçant la vie glorieuse du général de La Jaille, « qui doit avoir reçu dans l'Eternité la récompense promise aux bons soldats. »

Chronique Locale

ET DE LOUEST

LA CHASSE

On sait que l'ouverture de la chasse a été fixée au 21 août pour un certain nombre de départements. Tous les autres départements, sauf ceux de Bretagne et ceux limitrophes de la mer, seront compris dans la seconde zone dans laquelle l'ouverture n'aura lieu que le 28 août.

L'IMPÔT SUR LA PROPRIÉTÉ BÂTIE

Nous avons annoncé le vote de la Chambre qui prolonge de trois mois le délai accordé aux contribuables pour réclamer une réduction de l'impôt assis sur leurs propriétés bâties.

M. le comte de Luçay a constaté que, en 1894, il y a eu 473,000 réclamations concernant 436,000 immeubles, et que la moitié environ, dont 66,000, ont obtenu des dégrèvements. L'Administration a donc reconnu qu'ils avaient été indûment surtaxés.

Que les contribuables ruraux qui ont droit de se croire surtaxés profitent donc du nouveau délai qui leur est accordé pour réclamer de justes réductions.

POLICE DANS LES PETITES VILLES

La surveillance des vagabonds dans les petites villes et les campagnes étant aujourd'hui

insuffisante et soulevant de nombreuses plaintes, les préfets sont invités par la direction de la Sûreté générale à rappeler aux municipalités des communes comptant cinq mille habitants qu'elles doivent pourvoir aux frais d'installation d'un commissaire de police, avec part contributive du département de l'intérieur.

Les assemblées communales, qui voteront à cet effet un crédit annuel de mille francs, obtiendront un commissariat de police de la quatrième classe, dont le service pourra s'étendre aux communes rurales voisines, désireuses de contribuer à la dépense obligatoire du chef-lieu de canton.

LA RECONSTITUTION DES VIGNES

Le Comité agricole populaire de l'arrondissement de Tours organise, pour les 17 et 18 septembre, à Châteaurenault, une grande exposition de cépages américains et de vins, à laquelle tous les viticulteurs français sont conviés.

BATEAUX-MOUCHE

Grande excursion de Tours à Nantes

AVIS

Les voyageurs de Saumur pour Angers ou Nantes sont informés qu'ils pourront prendre place sur le bateau à vapeur *Ville de Tours* qui fera escale à Saumur dimanche prochain 14 août, vers midi ; arrivée à Angers vers 3 heures du soir.

De Saumur à Angers, le prix est de 3 fr. en première, 2 fr. 50 en seconde.

D'Angers à Nantes, 5 fr. en première, 4 fr. en deuxième.

Pour le retour, ces prix seront diminués de moitié.

Excellente occasion pour les personnes qui voudraient faire un petit voyage des plus agréables sur notre beau fleuve.

ANGERS. — *Tentative de suicide.* — Il y a six semaines environ, on trouvait sur le bord de la Maine les effets militaires d'un engagé volontaire au 135^e de ligne, le nommé Dupré, âgé de 19 ans. On crut d'abord que ce jeune homme s'était noyé, mais on apprit bientôt après qu'il avait déserté et qu'il était passé en Belgique.

Depuis, on n'avait plus entendu parler de lui, lorsque mercredi soir, vers huit heures, il se trouva sur la place du Ralliement. Il portait un petit revolver. Comme il passait près du kiosque à journaux, il se déchargea un coup de son arme contre la poitrine, du côté du cœur ; puis il fit une dizaine de pas et s'assit sur le trottoir.

Deux pontonniers, témoins de cette scène, prirent le blessé sous les bras et le transportèrent à la pharmacie Poirier. Là, M. le docteur Guignard et M. Bichon vinrent lui donner des soins. Ils constatèrent que la balle avait dévié

depuis son enfance... Frédéric toujours si doux, si dévoué...

— Oui, répondit lentement Maurice, nous le croyions. Mais écoute, mère... dans mes longues journées de captivité, j'ai pensé à Frédéric, le croyant mort. Dans mes interrogatoires, on m'avait tant parlé de certains griefs que je devais avoir contre lui, que j'ai fait revivre dans mon esprit mille petits faits insignifiants auxquels je n'avais pas pris garde tout d'abord et qui se sont éclairés d'un nouveau jour, à tel point que j'en suis venu à croire depuis longtemps que nous nous étions trompés sur le compte de cet homme. Je me disais : Laissons dormir les morts, et si Frédéric a eu des torts envers moi, qu'ils soient oubliés. Aujourd'hui, j'apprends qu'il vit, et la lumière se fait peu à peu sur ce sombre drame dont nous sommes les victimes autant que l'inconnu assassiné... car maintenant, je suis certain que le cadavre n'était pas celui de Frédéric... Mère, peut-être mon heure est-elle venue de reprendre au soleil la place qui m'appartient !

— Vous étiez avec monsieur votre père ? demanda le jeune homme.

— Oui, avec mon père et... mon fiancé, ajouta-t-elle en soulignant ce dernier mot d'un ton amer.

— Ah ! c'est là votre fiancé ? fit Maurice songeur.

— Oui, il est en tiers dans toutes nos promenades.

— Vous m'avez dit qu'il se nomme M. Jacquart ?

— Oui. Le connaissez-vous ? fit vivement la jeune fille, étonnée de l'air rêveur du comte.

— J'ai connu quelqu'un... quelqu'un de ce nom, balbutia Maurice.

Sa mère le considéra avec surprise.

— Je pense, continua-t-il, que ce ne doit pas être le même... Je n'ai pu le voir hier, à cause de l'obscurité, mais vous pourriez me faire son portrait. Comment est-il donc ?

— Très noir, c'est ce qui frappe avant tout en lui.

— Oui, au front, à gauche.

— Ce doit être lui. Il s'était blessé un jour, dans le parc, en tombant, la tête contre une pierre, murmura Maurice comme à lui-même.

— Mais alors, s'écria la comtesse, c'est de Frédéric que tu veux parler ?

— Oui.

— Mais tu sais bien que Frédéric est mort !

— On le croit. Je le croyais moi-même.

Mais hier, dans le sentier, il m'avait semblé reconnaître sa voix. Je ne t'en ai rien dit, mère, pour ne pas te troubler inutilement. Mais j'ai bien réfléchi cette nuit. Cet homme... la victime... était défiguré. Mon couteau, plus j'y pense... c'est Frédéric seul qui a pu me le dérober... lui seul entré dans ma chambre. Quelle raison avait-il pour commettre ce crime ? Je l'ignore. Il voulait se faire passer pour mort ; il a revêtu sa victime de ses propres vêtements ; il s'est servi de mon couteau, parce qu'il l'avait trouvé sous sa main... peut-être aussi pour dépister les soupçons... que sais-je ?

La comtesse le regardait stupéfaite. Elle suivait son raisonnement et frémissait encore au souvenir de toutes ses douleurs passées.

— Mais Frédéric que nous connaissions

— Oui, répondit lentement Maurice, nous le croyions. Mais écoute, mère... dans mes longues journées de captivité, j'ai pensé à Frédéric, le croyant mort. Dans mes interrogatoires, on m'avait tant parlé de certains griefs que je devais avoir contre lui, que j'ai fait revivre dans mon esprit mille petits faits insignifiants auxquels je n'avais pas pris garde tout d'abord et qui se sont éclairés d'un nouveau jour, à tel point que j'en suis venu à croire depuis longtemps que nous nous étions trompés sur le compte de cet homme. Je me disais : Laissons dormir les morts, et si Frédéric a eu des torts envers moi, qu'ils soient oubliés. Aujourd'hui, j'apprends qu'il vit, et la lumière se fait peu à peu sur ce sombre drame dont nous sommes les victimes autant que l'inconnu assassiné... car maintenant, je suis certain que le cadavre n'était pas celui de Frédéric... Mère, peut-être mon heure est-elle venue de reprendre au soleil la place qui m'appartient !

— Vous étiez avec monsieur votre père ? demanda le jeune homme.

— Oui, avec mon père et... mon fiancé, ajouta-t-elle en soulignant ce dernier mot d'un ton amer.

— Ah ! c'est là votre fiancé ? fit Maurice songeur.

— Oui, il est en tiers dans toutes nos promenades.

— Vous m'avez dit qu'il se nomme M. Jacquart ?

— Oui. Le connaissez-vous ? fit vivement la jeune fille, étonnée de l'air rêveur du comte.

— J'ai connu quelqu'un... quelqu'un de ce nom, balbutia Maurice.

Sa mère le considéra avec surprise.

— Je pense, continua-t-il, que ce ne doit pas être le même... Je n'ai pu le voir hier, à cause de l'obscurité, mais vous pourriez me faire son portrait. Comment est-il donc ?

— Très noir, c'est ce qui frappe avant tout en lui.

— Oui, au front, à gauche.

— Ce doit être lui. Il s'était blessé un jour, dans le parc, en tombant, la tête contre une pierre, murmura Maurice comme à lui-même.

— Mais alors, s'écria la comtesse, c'est de Frédéric que tu veux parler ?

— Oui.

— Mais tu sais bien que Frédéric est mort !

— On le croit. Je le croyais moi-même.

et traversé le bras gauche près de l'épaule. Dupré a été conduit à l'hôpital dans une voiture de place.

Le jeune Dupré n'était que depuis quelques mois au régiment; il appartient à une famille très honorable d'Angers.

Un lot de 100,000 francs. — On nous assure qu'il y a une quinzaine de jours, un employé d'octroi d'Angers, M. A... a gagné, à l'un des tirages de la ville de Paris, un lot de 100,000 francs.

LA MENSE ÉPISCOPALE

Après avoir reproduit la note que nous avons publiée à ce sujet, le *Monde* ajoute très justement :

« Comment ne pas protester une fois de plus contre l'abus de pouvoir commis par l'Etat et ne pas dénoncer la pensée de spoliation qui se cache derrière cette transformation arbitraire et illégale de la propriété ? »

AVIS AU VÉLOCIPÉDISTES

En ce moment où le sport vélocipédique prend des proportions si importantes, on lira avec intérêt le jugement qui vient d'être prononcé par le Tribunal civil du Havre, au sujet d'un accident causé par un vélocipédiste.

Au mois de septembre dernier, une dame du Havre, M^{me} Avoine, fut renversée dans la rue par une bicyclette. Le sieur Farout, auteur de l'accident, fut d'abord condamné par le Tribunal correctionnel en raison des blessures qu'il avait faites par imprudence à la dame Avoine.

Mais ce ne fut pas tout. Le Tribunal civil du Havre, saisi à son tour de cette affaire, vient de condamner le vélocipédiste à payer à sa victime une indemnité de 40,000 francs.

LES BANNIÈRES DE BRETAGNE

Il paraît que le ministre de l'intérieur a refusé aux commissaires des courses de Redon l'autorisation de placer, sur les tribunes de l'hippodrome, des bannières de Bretagne.

En tous temps et sous tous les régimes, des oriflammes herminées ont flotté dans toutes les fêtes de l'Ouest.

En 1870, les mobiles bretons ont marché au feu, sans distinction de partis, l'hermine au képi.

LA GUERRE AUX PAUVRES

Il y a quelques mois, un legs de 20,000 fr. en espèces et d'immeubles d'une valeur de 90,000 fr. était fait à la congrégation des filles de la charité de Saint-Vincent de Paul. La testatrice, M^{lle} Morel, avait stipulé que ce legs était fait pour la fondation et l'entretien d'un orphelinat à la Guerche (Ille-et-Vilaine) et que les sœurs devaient en outre organiser un service de vente en faveur des pauvres du pays.

d'entendre, ce doit être un misérable. J'en avais le pressentiment. Je veux la vérité tout entière : songez que je dois l'épouser !

— C'est juste, reprit Maurice.

Et il lui raconta dans tous ses détails l'histoire du crime, les poignantes péripéties de son procès, l'unique condamnation dont il avait été frappé, les circonstances qui avaient facilité son évasion, et, en fin de compte, les suppositions qu'il venait de faire sur le compte de Frédéric.

La jeune fille suivait ce récit, toute frémissante.

— Et voilà l'homme que mon père veut me forcer à épouser ! s'écria-t-elle enfin.

— N'oubliez pas que je ne suis pas absolument sûr de son identité, fit observer Maurice.

— Ah ! s'écria-t-elle, il faut que vous le voyiez ! Laissez-moi réfléchir. Nous trouverons un moyen. Il faut que je sache à quoi m'en tenir. Je ne puis épouser un assassin !

(à suivre)

La congrégation, comme la loi lui contraint, a dû solliciter l'autorisation d'accepter ce legs.

Il s'agissait de faire du bien aux pauvres.

Le gouvernement républicain n'a pas hésité.

Il a refusé l'autorisation.

État civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 11 août. — Auguste-Léon-Raoul Vincent, typographe, 24 ans, à l'Hospice.

Le 12. — Désiré Maurice, cavalier de 2^e classe à 5^e compagnie de cavaliers de remonte, 24 ans, à l'Hospice.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Train de plaisir pour Royan

L'Administration des chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'elle mettra en marche, dans la nuit du samedi 13 au dimanche 14 août prochain, un train de plaisir permettant d'aller passer de 2 à 4 jours à Royan.

Le départ de la gare de Saumur P. O. est fixé au 14 août, à 3 heures 46 matin.

Le départ de la gare de Saumur-État est fixé au 13 août, à 8 heures 32 soir.

Le prix du voyage aller et retour, au départ de ces gares, est de 14 fr. en 2^e classe et de 40 fr. en 3^e classe.

Des billets à prix exceptionnellement réduits sont également délivrés pour ce train au départ de toutes les autres gares (lignes de Montreuil à Angers et Perray à la Possonnière exceptée).

Le public trouvera dans les bureaux de ville, ainsi que dans les gares et stations des chemins de fer de l'Etat, des affiches indiquant l'itinéraire des trains à l'aller et au retour et les prix des billets.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Train de plaisir pour les Sables-d'Olonne

L'Administration des chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'elle mettra en marche, dans la nuit du samedi 13 au dimanche 14 août prochain, un train de plaisir permettant d'aller passer de 2 à 4 jours aux Sables-d'Olonne.

Le départ de la gare de Saumur P. O. est fixé au 14 août, à 3 heures 46 matin.

Le départ de la gare de Saumur-État est fixé au 13 août, à 8 heures 22 soir.

Le prix du voyage aller et retour, au départ de ces gares, est de 9 fr. 50 en 2^e classe et de 7 fr. en 3^e classe.

Des billets à prix exceptionnellement réduits sont également délivrés au départ de toutes les autres gares.

Le public trouvera dans les bureaux de ville ainsi que dans les gares et stations des chemins de fer de l'Etat, des affiches indiquant l'itinéraire des trains à l'aller et au retour et les prix des billets.

HIPPODROME D'AVOIR

COURSES DE LONGUÉ

Dimanche 14 août 1891

COURSES AU TROT MONTÉ

A 2 heures. — *Prix du Département.*

Pour poulains et pouliches de 3 ans, nés dans le département de Maine-et-Loire et habitant le canton de Longué depuis plus de six mois. Entrée, 40 fr. Distance : 2,400 mètres environ (deux tours).

170 fr. au premier; 60 fr. au deuxième; 40 fr. au troisième; le quatrième retire son entrée.

A 2 heures 1/2. — *Grand prix du Comité spécial.*

Pour poulains et pouliches de 4 ans, nés et élevés dans l'arrondissement de Baugé ou celui de Saumur et appartenant au même propriétaire depuis plus de six mois. Entrée, 45 fr. Distance : 3,600 mètres environ (trois tours).

250 fr. au premier; 100 fr. au deuxième;

60 fr. au troisième; le quatrième retire son entrée.

A 3 heures. — *Prix des Éleveurs.*

Pour chevaux de tout âge et de toute provenance. Entrée, 20 fr. Distance : 3,600 mètres environ (trois tours).

300 fr. au premier; 175 fr. au second.

Poids : chevaux de 3 ans, 65 kil.; 4 ans, 68 kil.; 5 ans et au-dessus, 72 kil. Tout cheval ayant gagné un prix de 1,000 fr. dans une course précédente sera exclu.

Les chevaux ayant gagné un premier prix d'une valeur supérieure à 150 fr. supporteront une surcharge de 5 kil.; ceux ayant gagné plusieurs prix supporteront une surcharge de 10 kil.

COURSES AU GALOP

A 3 heures 1/2. — *Prix d'Encouragement.* Course plate.

Pour chevaux de demi-sang, nés et élevés dans les arrondissements de Baugé et de Saumur.

300 fr. au premier; les entrées au second. Entrée, 20 fr.

Poids : 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 76 kil.; 5 ans et au-dessus, 78 kil. 1/2. Distance : 3,000 mètres environ. Tenue de course.

A 4 heures. — *Prix de la Société des Steeple-Chases de France* (steeple-chase militaire 2^e série).

Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 800 fr. au premier, offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe) inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public, six mois au moins avant le jour de la course.

Poids : chevaux de demi-sang, 75 kil.; chevaux de pur sang, 80 kil. Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chases militaires de 2^e série portera 2 kil. de surcharge par prix gagné dans cette série. L'officier montant son cheval d'armes recevra 3 kil. de décharge.

Distance : 2,000 mètres environ.

A 4 heures 1/2. — *Prix des Souscripteurs* (steeple-chase, hacks et hunters. — Gentlemen-riders).

1,200 fr., offerts par la Société des courses de Longué. 4,000 fr. au premier, 200 fr. au second pour hacks et hunters de 4 ans et pour chevaux de 4 ans et au-dessus, non qualifiés, hacks et hunters à réclamer pour 3,000 fr.

Entrée, 25 fr. — Poids : 4 ans, 68 kil.; 5 ans et au-dessus, 72 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

A 5 heures. — *Prix de la ville de Longué* (steeple-chase militaire, 3^e série).

Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au deuxième, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la ville de Longué, pour sous-officiers de l'armée active, montant des chevaux de troupe.

Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple-chases militaires de 3^e série, portera 2 kil. par course gagnée. — Sera exclu tout cheval ayant gagné quatre steeple-chases militaires de 3^e série ou un steeple-chase de série supérieure.

Poids commun, 75 kil.; les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge; le sous-officier qui montera son cheval d'armes recevra 3 kil. de décharge.

Distance : 1,800 mètres.

Entrées : 1^o Dans l'enceinte réservée à la tribune et au pesage, 10 fr.

2^o Dans l'intérieur de l'hippodrome : voitures à 4 roues avec quatre personnes, 5 fr.; voitures à 2 roues avec quatre personnes, 2 fr. — Piétons, 0,25.

Le soir, illuminations, danses publiques et feu d'artifice.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 août 1892.

La faiblesse du comptant des rentes faisait pressentir un peu de réaction aujourd'hui, aussi le début est faible. La rente 3 0/0, qui donne le ton au marché, revient à peu de chose près au cours de clôture de la veille. Elle reste à 99.50. Le 4 1/2 est à 105.60. La Rente Italienne a atteint et dépassé le

cours de 91 fr., ainsi que nous l'avions prévu. L'Extérieure reste offerte, elle clôture à 63 7/16.

Le Russe Nouveau est en réaction à 78.55 et l'Orient en baisse marquée à 67.85, le Rouble venant faible de Berlin à 207 3/4.

La Banque de France est en léger recul à 4.185. Le bilan publié aujourd'hui accuse une réduction de 13 millions au portefeuille et une augmentation de 25 millions à l'encaisse or. Quelques réalisations font passer le Crédit Foncier de 1,111 à 1,107. Son dernier bilan mensuel constate que les prêts fonciers suivent une marche normale et que le mouvement des remboursements est resté inférieur à celui des prêts nouveaux.

La Banque de Paris cote 652. Le retour à Paris du délégué chargé de conduire les négociations à Madrid n'indique pas qu'elles soient rompues, car on est d'accord en principe.

La Société Générale a des demandes à 471.25. Son bilan au 31 juillet accuse un chiffre de bénéfices nets de 2,312,000 contre 1,831,000 en 1891 à pareille époque.

Le Crédit Lyonnais conserve le cours de 798. On constate une progression marquée dans son chiffre global d'affaires malgré la réduction du portefeuille commercial due au ralentissement des transactions.

Les Chemins Économiques cotent 445 fr.

CONSEILS ET RECETTES

LES MALADIES DES YEUX

Un journal anglais rapporte qu'une dame, âgée de 58 ans, était atteinte, d'après l'avis des médecins, de la cataracte et elle devait être opérée; sa vue redevint bonne après avoir par trois fois laissé tomber dans son œil des gouttes de miel pur et frais, après avoir auparavant bien nettoyé les paupières.

Un journal apicole américain recommande le miel comme un des remèdes reconnus les meilleurs dans les inflammations des yeux.

On verse quelques gouttes de miel liquide dans une cuillère à café, remplie d'eau chaude, on dissout bien le miel avec le doigt et on laisse tomber 3 à 4 gouttes dans l'œil quatre à cinq fois par jour.

Après quelques minutes de repos, on essuie le liquide qui se serait répandu sur le visage et les paupières, mais sans essuyer les yeux. Ce moyen suffira pour guérir l'inflammation des yeux en quelques jours.

Dernières Nouvelles

Paris, 12 août, 1 h. 12 soir.

On mande de Londres qu'à la suite d'un vote de défiance, le chef du cabinet britannique, lord Salisbury, ira remettre aujourd'hui la démission du cabinet en entier à la Reine.

Le vote de défiance a été accueilli à la Chambre par une manifestation frénétique des Irlandais qui montaient sur les bancs en agitant leurs chapeaux.

HAVAS.

AVIS

Les obligataires de la COMPAGNIE FRANÇAISE DES CHEMINS DE FER DE LA PROVINCE DE SANTA-FÉ sont informés que le concordat voté par les créanciers ayant été homologué par jugement du tribunal de commerce de la Seine en date du 6 juillet, la Compagnie procède, d'ores et déjà, à l'échange des obligations anciennes contre des titres provisoires d'obligations nouvelles.

Les formules de demande d'échange sont à la disposition des obligataires à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, et au siège social, 64, rue Caumartin.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre

Montpellier 45 — ... 1.75 —

Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A LOUER OU A VENDRE

PRÉSENTEMENT
En totalité ou par parties
UN VASTE
Etablissement d'HORTICULTURE
Situé à Saumur, rue Fardeau
et rue de Bordeaux.

Trois grandes Serres et une
Serre de multiplication, avec leurs
chauffages. Installation d'eau de
Loire dans tout l'établissement.

Facilités de paiement.
S'adresser à M. JOUY-LAROSE,
rue Fardeau, ou à M^e BRAC, notaire
à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE
Petite MAISON
Avec JARDIN bien affruié

Contenant 500 mètres carrés
environ.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT
MAISON
Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le
docteur Géraud, médecin major à
l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien affruié et service
d'eau de Loire.
S'adresser au bureau du journal.

MAISON

Rue du Portail-Louis, n° 4,
A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893.
S'adresser à M. RETIVEAU,
rue de Poitiers, 54. (542)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893
Occupée par le Magasin de Lin-
gerie de M^{re} TAILLARD.
S'adresser à M^{re} DAVEAU, rue
du Puits-Neuf, 14, Saumur.

A LOUER APPARTEMENT

Au 2^e étage
Composé de trois pièces, man-
sarde, décharge et grenier.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement
Ou pour la Saint-Jean prochaine
Trois grandes chambres, salle à
manger, décharge de cuisine, deux
pompes, un grenier, une terrasse
avec une grande cour.
S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-
JOSEPH.

UNE CHIENNE D'ULM s'est adon-
née dans la propriété de M. Bou-
YET-LADUBAY, à Moc-Baril, et est
à la disposition de son propriétaire.

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-sur-Vie

(Vendée)
PLUSIEURS CHALETS MEUBLÉS
A Louer de 100 à 500 fr.
par mois.
S'adresser au bureau du jour-
nal, ou à M. BODIN, propriétaire
à Thouars (Deux-Sèvres).

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES
UN CLOS
D'une contenance de 70 ares
Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin.
Situé au Pont-Fouchard.
S'adresser à M^{re} V^e COURALEAU.

A CEDER

Imprimerie typographique, si-
tuée dans un chef-lieu de départe-
ment du centre.
Très bonne maison. Matériel
important.
Propriété de plusieurs journaux.
Ecrire à l'Agence Havas, 8, place
de la Bourse, à Paris, sous les
initiales C. T. R.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4^e

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES
ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de suc-
cès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuelle-
ment paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUP-
PLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les
membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent
plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de
crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle
de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, man-
teaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'a-
bonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se
renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-
DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste
en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin
de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro: trois mois,
7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu
m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins
minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLE

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^e

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE
de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont
elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre: 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.

Citronnade rafraîchissante et très hygiénique: le litre 3 fr. 50;

le 1/2 litre 2 fr.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.

Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix:
Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur
Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17
SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand
Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15
et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus
réduits, le stock immense de marchandises garnissant
ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus
riches modèles de tous styles. Et une collection admirable
de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs
français et anglais devant appeler l'attention de tous les
Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

Liquidation sans Précédent A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et
agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin
le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais,
se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé
de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai
ne devant pas excéder deux jours.